



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 2 mars 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réunion du Comité de pilotage sur la tuberculose bovine

Le préfet de la Dordogne a présidé mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 le Comité de pilotage « Tuberculose Bovine » qui réunit l'ensemble des parties prenantes à la lutte contre cette maladie (éleveurs, vétérinaires, chasseurs, piégeurs, louvetiers, etc.). Il s'agissait à la fois de faire un point de situation sur la découverte de foyers en élevage à mi-parcours de la campagne de prophylaxie 2021-2022, et de proposer à l'ensemble de ces acteurs un plan d'actions global pour lutter contre la maladie.

#### **Bilan de la campagne prophylaxie 2021-2022** (au 25 février 2022)

Le taux d'avancement de la campagne est de 53 % tandis que le taux de réalisation pour les exploitations passées en suivi renforcé est de 82 %. A l'heure actuelle, 189 dossiers de « suspicions » sont en cours de traitement.

7 élevages ont été déclarés infectés de tuberculose, soit 6 de moins que l'année dernière à la même date, mais avec un taux de récurrence à 28 %.

Sur ces 7 foyers, 4 d'entre eux ont été découverts à l'occasion de la prophylaxie annuelle tandis que les 3 autres ont été détectés par le biais du suivi renforcé. Des abattages totaux vont être mis en œuvre sur 3 cheptels tandis que l'éligibilité des 4 autres cheptels à un protocole d'abattage sélectif est en cours d'instruction.

#### **Plan de lutte contre la tuberculose bovine**

La Dordogne étant le département le plus touché par la tuberculose bovine sur le territoire national, les services de l'État ont proposé aux acteurs de mettre en œuvre un plan d'action en **3 axes** ayant vocation à être mis en œuvre de manière concomitante :

- **le 1<sup>er</sup> axe concerne la lutte contre la tuberculose bovine au sein des élevages**, et vise à la formalisation des interventions dans la gestion des foyers, avec la clarification des rôles dévolus à chaque intervenant pour une meilleure maîtrise des délais d'assainissement et d'indemnisation. Par ailleurs, une réflexion est en cours avec la profession vétérinaire pour améliorer le maillage territorial afin de faire face à la désertification vétérinaire dans les territoires ruraux et pour gagner en efficacité sur le dépistage en élevage.



- **le 2<sup>e</sup> axe concerne la lutte contre la tuberculose bovine dans la faune sauvage**, avec le déploiement de 2 volets, l'un dédié à la « surveillance, via le dispositif « Sylvatub », l'autre dédié à la lutte via l'organisation d'actions de régulation sur les zones les plus touchées par la maladie, notamment à l'encontre du blaireau. Une première action est d'ores-et-déjà prévue sur la zone géographique de Dussac, et deux autres sont en préparation sur des secteurs ayant également été fortement impactés par la déclaration de foyers en élevage lors de la dernière campagne.
- **le 3<sup>e</sup> axe vise à la promotion de la biosécurité en élevage** comme vecteur de prévention de l'infection, avec, notamment, la mise en place des formations dédiées aux éleveurs et conçues par la FR-GDS, le projet de restructuration foncière sanitaire entre éleveurs que va démarrer la SAFER au mois de mars 2022 ou les enquêtes environnementales engagées par le LDAR24.

Les échanges lors du COPIL ont permis d'enrichir le plan d'actions à partir des propositions formulées en séance par certains acteurs : à la demande de la profession agricole, une information sur l'état des connaissances scientifiques sur la tuberculose bovine sera par exemple proposée aux éleveurs intéressés.

Le Préfet a tenu à saluer l'esprit résolument constructif qui a caractérisé les échanges, en appelant à la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs pour mettre en œuvre ce plan d'actions.